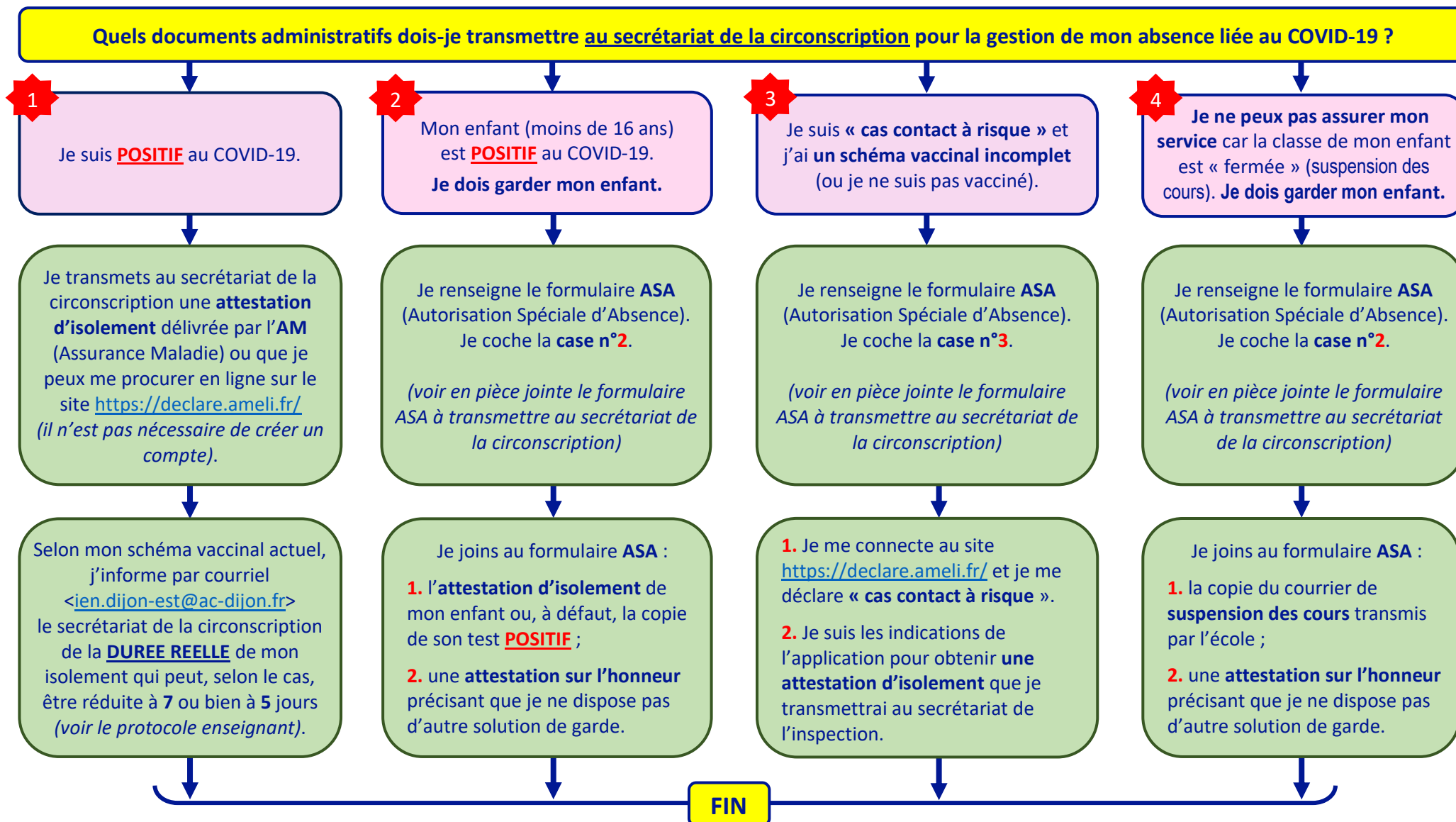


PROTOCOLE « DEMARCHES ADMINISTRATIVES » A L'INTENTION DES ENSEIGNANTS



N.B. : concernant le site <https://declare.ameli.fr/>, il n'est pas nécessaire de créer un compte. Sélectionner la situation qui est la vôtre (*Salarié* → *Fonction publique*) puis votre situation au regard de la COVID19 (*Positif* ou *Cas contact à risque*). Suivre ensuite les indications données par l'application pour télécharger l'**attestation d'isolement**.

En pièce jointe : la demande d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).